- OESTREICHER Raymond, instituteur spécialisé, Esch/Alzette
- PEFFER Alice, pédagogue curatif, Luxembourg
- POLFER Roland, instituteur, Luxembourg
- POST Gaston, délégué commercial, Mamer
- REIMEN Marcel, professeur, Strassen
- SAUER Fernand, éducateur, Mersch
- SCHOOS Jean, psychologue diplômé, Hovelange
- SCHULLER Gaston, prof.d'enseignement logopédique, Mamer
- Sr. SEYLER Marie-Amélie, responsable-gérante, Luxembourg
- SOISSON Robert, psychologue diplômé, Esch/Alzette
- STEICHEN Romain, prof.d'enseignement logopédique, Dahlem
- STOFFEL Nic. inspecteur E.P.hon., Mamer
- THILL Marc, éducateur, Steinfort
- TOUSCH-PETERS Mathilde, institutrice présc.spéc.Luxembourg
- WAGNER Christiane, monitrice d'éducation différenciée, Luxbg.
- WESNER-PEFFER Pierrette, pédagogue curatif, Ettelbruck
- WOLF-BAUER Marie-Josée, institutrice spécialisée, Esch/Alzette
- WOLF Marcel, instituteur spécialisé, Esch/Alzette

tous de nationalité luxembourgeoise, constituent entre eux une association sans but lucratif, réglée par la loi du 21 avril 1928 ainsi que les statuts qui suivent:

A. DENOMINATION, SIEGE ET BUT DE L'ASSOCIATION

Art. ler. L'association prend la dénomination ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTES EDUCATIVES (A.N.C.E.) a.s.b.l.

Art. 2. Le siège social est établi à CAP, et pourra être transféré à tout autre endroit du pays par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La durée de l'association est limitée. Elle peut, en tout temps, être dissoute.

Art. 4. L'association désire grouper les communautés et organisations éducatives existant au Luxembourg et répondant au but de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (F.I.C.E.) qui possède un statut consultatif auprès de l'U.N.E.S.C.O.